

Déclaration commune franco-allemande

6 FEVRIER 1981

Le Président de la République française et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne ont procédé à un examen approfondi de la situation internationale, de la dégradation qu'elle a subie et de l'effort de redressement qu'elle appelle.

Aux facteurs de déstabilisation et aux dangers qu'ils font peser sur l'avenir de la paix, ils entendent opposer l'action commune et résolue de leurs deux pays.

Pour contribuer à ce résultat, ils expriment leur détermination de coopérer dans un esprit de confiance avec le nouveau Gouvernement américain.

Stabilisation relations Est-ouest - Maintien de la paix

Ils entendent faire prévaloir les trois exigences dont dépendent la stabilisation des relations Est-Ouest et le maintien de la paix.

1. Exigence de l'équilibre dans la sécurité. Elle exclut aussi bien l'acceptation d'une situation de faiblesse que la recherche d'une supériorité militaire. Elle suppose que les entreprises de limitation et de réduction des armements respectent le principe de l'équilibre global des forces. Elle rend également nécessaires la vigilance et le dialogue.

En réaffirmant leur fidélité aux engagements de l'Alliance atlantique, en marquant leur détermination de maintenir l'effort de défense qu'elles s'imposent, en œuvrant en faveur d'une conférence sur le désarmement en Europe, visant à adopter dans une première phase des mesures de confiance applicables de l'Atlantique à l'Oural, la France et la République fédérale d'Allemagne contribuent à assurer l'équilibre dans la sécurité.

2. Exigence de modération des comportements politiques. La modération s'impose en premier lieu dans les rapports entre les pays signataires de l'acte final d'Helsinki qui en a défini les règles. Elle signifie qu'il est essentiel que la Pologne puisse résoudre ses graves problèmes elle-même, d'une manière pacifique et sans ingérence extérieure.

Cette modération est partout, hors de l'Europe, comme en Europe, incompatible avec le recours à la force avec la politique du fait accompli et avec les tentatives pour s'assurer des avantages unilatéraux.

Afghanistan

La France et la République fédérale d'Allemagne, se référant à leur déclaration du 5 février 1980, et réaffirment qu'elles maintiennent leur condamnation de l'intervention soviétique en Afghanistan rappellent que "la détente ne résisterait pas à un nouveau choc du même ordre".

L'exigence de modération doit conduire également, face aux situations de crise ou de conflit, à la recherche de solutions politiques, c'est-à-dire négociées avec le concours de toutes les parties intéressées. C'est le sens des efforts entamés par les européens au Proche-Orient, de l'initiative des Cinq au sujet de la Namibie et de la proposition de la France à propos de l'Afghanistan. C'est également le sens de l'appui que la France et la République fédérale d'Allemagne donnent aux accords de Lagos et de Lomé sur l'indépendance du Tchad.

Economie mondiale

3. Exigence d'égalité dans la responsabilité face aux grands problèmes du monde. La lutte contre la faim, la pauvreté et le sous-développement le rétablissement de la stabilité monétaire et économique, grâce à une évolution plus modérée du prix du pétrole, la mise en œuvre résolu-

ment — pacifique de l'énergie nucléaire sont des tâches universelles. Ces objectifs seront atteints que dans le respect de l'indépendance et de la personnalité des Etats et des peuples du Tiers Monde et dans la reconnaissance de leur aspiration à un authentique non alignement. Il est nécessaire qu'en matière d'aide économique tous les Etats du monde, quel que soit leur régime, prennent leur juste part dans l'établissement d'un ordre international où tous les peuples trouveront garantie pour leur sécurité, chance pour leur progrès et respect pour leur dignité et leur liberté.

En définissant ces orientations, la France et la République fédérale d'Allemagne sont conscientes des devoirs de l'Europe. Elle sont décidées à les assumer en solidarité avec leurs huit partenaires.

Surmonter les difficultés actuelles de la Communauté, affermir la cohésion politique de l'Europe, assurer la stabilité et le progrès de son économie, sont des tâches prioritaires pour rendre à l'Europe un rôle conforme à sa tradition historique.

Déclaration du Président de la République au Palais de l'Elysée, à l'issue de la 37^{ème} rencontre franco-allemande à Paris

6 FEVRIER 1981

Mesdames et messieurs les journalistes, cette 37^{ème} rencontre entre le Gouvernement allemand et le Gouvernement français a fait apparaître qu'il existait une entente parfaite et sans faille entre les deux pays et que cette entente était un facteur de paix et de stabilité pour l'Europe et pour le monde.

Cette entente, cet accord s'expriment dans une déclaration commune qui a été mise au point par les ministres des Affaires étrangères et qui a été approuvée par les deux délégations.

Cette déclaration commune exprime la position de l'Allemagne fédérale et de la France sur les grands sujets de préoccupation du monde actuel. J'en soulignerai quelques points essentiels :

Nous indiquons d'abord qu'aux facteurs de déstabilisation et aux dangers qu'ils font peser sur l'avenir de la paix, l'Allemagne et la France entendent opposer l'action commune et résolue de leurs deux pays. Pour contribuer à ce résultat nos pays expriment leur détermination de coopérer dans un esprit de confiance avec le nouveau Gouvernement des Etats-Unis. Et nous exprimons les trois exigences dont dépendent la stabilisation des relations Est-Ouest et le maintien de la paix.

Stabilisation relations Est-Ouest - Maintien de la paix

1. Exigence d'équilibre dans la sécurité. Nous insistons sur l'équilibre global des forces en excluant à la fois l'acceptation d'une situation de faiblesse et la recherche d'une supériorité militaire.

Pologne

2. Exigence de modération des comportements politiques. Nous soulignons à cet égard qu'il est essentiel que la Pologne puisse résoudre ses graves problèmes elle-même, d'une manière pacifique et sans ingérence extérieure.

Tchad

Nous passons en revue un certain nombre de situations dans le monde. Je note en particulier que la République

fédérale d'Allemagne et la France donnent leur appui aux accords de Lagos et de Lomé sur l'indépendance du Tchad.

3. Exigence de l'égalité dans les responsabilités face aux grands problèmes du monde, problème du développement et du sous-développement, problème de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, problème du retour à la stabilité économique et monétaire dans le monde, grâce notamment à une évolution plus modérée des prix du pétrole.

Vous voyez que cette déclaration couvre l'ensemble des grands sujets d'actualité. Elle exprime en termes identiques la position de l'Allemagne fédérale et de la France.

Système monétaire européen

Deuxième sujet, les problèmes monétaires, la situation du système monétaire européen. Sur ce point, une déclaration indique que nous constatons le résultat très positif du fonctionnement du système monétaire européen qui a assuré, au cours des deux dernières années, dans une période de grand trouble international, la stabilité des relations de change en Europe. Les deux Gouvernements expriment leur volonté d'assurer la continuité et la stabilité du fonctionnement du système monétaire européen.

Je mentionne ensuite quelques problèmes techniques importants.

Pêche

Le problème de la pêche et la nécessité d'un accord européen rapide sur ce sujet. Le Chancelier fédéral et moi-même allons intervenir auprès du Premier ministre britannique pour souligner l'importance que nous attachons à un règlement rapide de cette question en conformité avec les principes généraux de fonctionnement de la Communauté.

Les enrôlés de force

Le problème des enrôlés de force que nous avons évoqué à plusieurs reprises avec le Chancelier fédéral. Désormais un texte a été établi entre les deux Gouvernements. Ce texte va faire l'objet d'un accord formel dans le courant du mois de mars.

Relations culturelles

J'en viens au problème de la culture, problème auquel nous avons accordé une importance essentielle dans ce sommet franco-allemand. Convaincus que nous sommes qu'il y a d'abord une insuffisance de connaissance réciproque des cultures entre le peuple français et le peuple allemand, que l'avenir de l'Europe dépend très largement du sentiment que nos populations auront de leur identité culturelle, nous avons établi une déclaration qui fixe un certain nombre d'objectifs et établit un programme. Du côté français nous indiquons que nous allons notamment créer au niveau universitaire un centre d'étude et d'information de l'Allemagne contemporaine, de façon à ce qu'il y ait en France une recherche de haut niveau concernant les différents aspects de la vie, notamment de la vie culturelle en Allemagne fédérale.

Nous souhaitons que les milieux culturels des deux pays, par des actions appropriées, développent cette connaissance et cette sympathie réciproques.

M. le Chancelier, il y a 125 ans, le 17 février 1856, Henri Heine mourrait à Paris. Je retiendrai, comme conclusion de nos travaux et aussi, dans une certaine mesure, de ma propre action, cette phrase de Henri Heine : "La grande tâche de ma vie a été de travailler à l'entente cordiale franco-allemande".